

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 13 juillet 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9 et 10 juillet 2012

2012 DAC 174 Subvention à l'Association Union des Communautés Juives de France (9e).

Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 26 juin 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention d'un montant de 15.000 euros à l'Association Union des Communautés Juives de France ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Sur le rapport présenté par Mme Danièle POURTAUD au nom de la 9e Commission ;

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 5e en date du 28 juin 2012,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée à l'Association Union des Communautés Juives de France, 19 rue Saint Georges 75009 Paris pour conserver, mettre en valeur et tenir à la disposition du public le patrimoine culturel qu'elle a constitué depuis 1870.

2011_06054 59541

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2012 de la Ville de Paris rubrique 324, nature 6574, ligne VF40002 provision pour subventions de fonctionnement au titre du patrimoine.